



LA DGI À L'HEURE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

LE GRAND SAUT

Qu'est-ce que DIGITAX ?

DIGITAX est une nouvelle solution digitale permettant d'effectuer des déclarations et des paiements des impôts, droits et taxes en ligne, en toute simplicité.

Cette nouvelle solution doit être considérée comme la version améliorée et modernisée de la plateforme « Et@x » qui, à l'heure du renouvellement constant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), commençait à être obsolète, car entrée en production en novembre 2013.

Que représente DIGITAX pour la DGI ?

DIGITAX constitue la matérialisation du projet de digitalisation des processus métiers (collecte, recouvrement et contrôle de l'impôt) de la Direction Générale des Impôts (DGI), à travers une refonte totale de son système d'information, avec pour objectif, l'intégration dans un outil unique, de toutes les fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement des métiers de la DGI.

Cette solution est ainsi un projet majeur devant permettre l'amélioration de la collecte des recettes fiscales et l'élargissement de l'assiette imposable.

Du point de vue des usagers, cette application représente une offre de services innovante et simple d'utilisation, leur permettant d'accomplir l'ensemble de leurs obligations fiscales à travers des fonctionnalités nouvelles qui intègrent une architecture à l'ergonomie entièrement repensée pour leur plus grand confort.

A qui s'adresse ce nouveau portail ?

Ce portail sera rendu obligatoire pour toutes les personnes physiques et morales assujetties à l'impôt en République gabonaise, notamment les entreprises individuelles, les sociétés commerciales, les sociétés civiles, les commerçants, les professions libérales, les organismes internationaux, les ambassades, les établissements publics, etc.

Il constituera, par ailleurs, un canal privilégié d'échanges de l'Administration fiscale avec tout organisme ou administration publique.

Quelle est la vision portée par ce nouveau produit ?

DIGITAX porte l'ambition de proposer une solution moderne, performante et intuitive dont l'utilisation sera aisée pour tous.

Comment les contribuables devront procéder pour accéder aux nombreuses innovations offertes par cette plateforme ?

Il est prévu une vaste campagne d'adhésion au profit des nouveaux utilisateurs en début d'année 2024.

Il est important de rappeler que les adhérents et utilisateurs actuels de la plateforme « E-t@x » seront également invités à effectuer une nouvelle formalité d'adhésion à DIGITAX.

Evidemment, la DGI entend communiquer prochainement pour informer et orienter le public.

Il apparaît tout à fait indéniable que de nouvelles pratiques vont s'installer. En effet, les contribuables devront s'accoutumer, chacun à son rythme, notamment à l'obligation d'adhérer et d'utiliser DIGITAX, ou à la fin de l'utilisation des formulaires de déclarations papiers. Dans le même esprit, ils devront également intégrer l'idée de limiter les déplacements dans les centres des impôts, car tous les services habituels seront désormais disponibles en ligne.

Nombre de petits commerçants dans les quartiers ne sont pas très à l'aise avec les nouvelles technologies, ne vont-ils pas se sentir désorientés ?

La DGI a toujours été à l'écoute des contribuables et ne saurait déroger à ce principe essentiel qui constitue le socle de sa démarche relation client. Il est important de rassurer l'ensemble des usagers sur le fait que l'implémentation de DIGITAX se fera de façon progressive.

Concrètement, il est prévu la mise en place d'une Cellule dédiée à

l'accompagnement des contribuables quelle que soit leur taille.

La Cellule sera, non seulement, chargée d'assister le contribuable par voie téléphonique et physique sur l'utilisation de l'outil, mais aussi de procéder aux adhésions et ré-adhésions.

Les contribuables seront formés à l'utilisation de l'outil et trouveront, auprès de la Cellule, des réponses à leurs questions.

En outre, il semble opportun d'indiquer que la DGI va déployer des moyens dans l'objectif d'accompagner les contribuables à bien utiliser le nouvel outil.

A ce titre, des espaces dédiés, munis de bornes de téléchargement et d'ordinateurs connectés seront en libre service dans les centres des impôts. En cas de difficulté, la Cellule se tiendra à leur disposition.

Que retenir ?

a. Principes de gouvernance :

- **Automatisation des processus métiers ;**
- **Relation dématérialisée avec les contribuables ;**
- **Modernisation des outils de gestion la DGI ;**
- **Garantie des droits des usagers par la transparence des échanges entre l'utilisateur et la DGI.**

b. Principes d'orientation :

- **Simplifier et dématérialiser** l'ensemble des procédures de toutes natures à la charge des contribuables, notamment pour l'accomplissement de leurs obligations déclaratives et de paiement des impôts, droits et taxes qui se feront désormais obligatoirement en ligne ;
- **Élargir l'offre d'e-services.** Tous les documents produits par l'Administration fiscale, notamment les actes de procédure (attestations, avis de mise en recouvrement (AMR), avis de vérification, notifications etc.) seront désormais transmis et disponibles exclusivement en ligne.
- **Améliorer la relation client** avec les contribuables. DIGITAX permettra de relever significativement les standards actuels en matière de relation client en vue d'une plus grande satisfaction des attentes des usagers. Dans ce sens, des fonctionnalités et des commodités résolument innovantes seront proposées aux contribuables.

c. Avantages clés :

- Possibilité de payer **les impôts, droits et taxes en ligne sur l'ensemble du territoire national**, sans nécessité de se rendre dans un Centre des impôts ;
- Bénéficier de la **technologie responsive**, adaptable à tous les formats, notamment, ordinateurs, téléphones et tablettes ;
- Possibilité d'éditer **instantanément** en ligne, la **fiche de situation, l'attestation de régularité fiscale** ou de **résidence fiscale** ;
- Possibilité d'échanger avec un interlocuteur fiscal à travers un système de **messagerie instantanée** ;
- Disponibilité de nouveaux moyens de paiement, notamment **epayment et mobile money** ;
- Disponibilité des quittances du Trésor Public en ligne sous **24 heures maximum** ;
- Authentifier tous les documents fiscaux depuis l'application DIGITAX, ou en scannant le **QR CODE** depuis son téléphone ou sa tablette, empêchant toute tentative de falsification ;
- Disponibilité de tous les services administratifs et techniques habituels en ligne à partir d'une **interface unique** DIGITAX.